

Communiqué de presse du 17 septembre 2018

Les jeux à la lisière des jeux d'argent : seize régulateurs des jeux d'argent signent une déclaration commune

Le 22 novembre 2017, le Président de l'ARJEL exprimait publiquement sa préoccupation à propos de la multiplication des micro-transactions dans les jeux vidéo. En accord avec la position du sénateur Jérôme Durain qui l'interrogeait à ce sujet, Charles Coppolani annonçait un plan d'action en trois volets¹.

Compte tenu du caractère international de l'industrie du jeu vidéo, la piste d'une mobilisation de régulateurs européens préoccupés, à l'instar de l'ARJEL, par le développement de cette offre « aux lisières des jeux d'argent », s'est immédiatement imposée comme un élément central du plan d'action.

Aujourd'hui, cette initiative de l'ARJEL aboutit à une déclaration commune de 15 régulateurs européens² auxquels s'est associé le régulateur de l'Etat de Washington.

Ensemble, ces autorités font le constat que l'introduction de la dimension monétaire dans les jeux dits sociaux ou gratuits et dans les jeux vidéo, peut porter atteinte aux principes communs qui fondent la régulation des jeux d'argent et en particulier la protection des consommateurs et l'interdiction du jeu des mineurs.

Outre les actions qui peuvent être menées dans le cadre national de régulation, les signataires appellent à l'ouverture d'un dialogue constructif avec l'industrie et les plateformes de jeux et à une sensibilisation des consommateurs et des parents.

¹ Retrouvez la position de l'ARJEL sur les micro-transactions dans les jeux vidéo dans son dernier rapport d'activité p.4-7 <http://www.arjel.fr/IMG/pdf/rapport-activite-2017.pdf>

² Lettonie, République Tchèque, Ile de Man, France, Espagne, Malte, Jersey, Gibraltar, Irlande, Portugal, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Pologne, Autriche.

Dans le droit fil de la déclaration, l'ARJEL anime un groupe de travail sur ce thème, au sein du Forum Européen des Régulateurs de Jeux d'argent (Gaming Regulators' European Forum – GREF): la prochaine séance se tiendra le 28 septembre prochain à Paris.

Un séminaire *«Les jeux à la lisière des jeux d'argent : le cas pratique des micro-transactions dans les jeux vidéo»* se tiendra sous la présidence du sénateur Jérôme Durain, au Palais du Luxembourg le 23 novembre prochain. Cette manifestation s'inscrit dans un projet de la Chaire de régulation des jeux d'argent de l'Université de Bordeaux dont l'ARJEL est partenaire : elle sera suivie en mars 2019 par un colloque à l'Université de Bordeaux sur le thème de la notion de jeux d'argent et ses frontières.

Un équilibre entre la nécessaire protection des joueurs et le développement équilibré de ce secteur d'activité, porteur d'innovations et d'emplois, est possible: l'ARJEL comme tous les signataires de la Déclaration font le pari que le dialogue avec toutes les parties prenantes est le meilleur moyen d'y parvenir.